



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1672

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Carré de Soie - Secteur ensemble Carré de Soie dont Yoplait - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier**

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 août 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 8 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Assi (pouvoir à M. Calvel), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Muet (pouvoir à M. Kabalo), Mme Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Quiniou (pouvoir à Mme Bocquet), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Rousseau (pouvoir à M. Vergiat), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Braillard, Dumas, Mme Ghemri, MM. Giordano, Pillonel.

**Séance publique du 6 septembre 2010****Délibération n° 2010-1672**

commission principale : urbanisme

objet : **Carré de Soie - Secteur ensemble Carré de Soie dont Yoplait - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 juillet 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le développement du projet urbain du Carré de Soie doit jouer un rôle capital dans la redynamisation de la première couronne "est" de l'agglomération. Après la réalisation d'importantes infrastructures (la ligne T3 du tramway et le terminus de la ligne A du métro) et de grands équipements (le pôle de loisirs inauguré au printemps 2009), il s'agit de poursuivre le développement de ce quartier en préparant de nouvelles opérations d'habitat et d'activités tertiaires.

L'émergence du projet Carré de Soie s'est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie foncière qui a conduit à acquérir des parcelles ciblées sur des secteurs identifiés.

Il s'agit aujourd'hui, parallèlement à la préparation du développement d'une future opération d'aménagement sur le secteur Tase (individualisation d'autorisation de programme foncière sur Tase) délibérée au conseil de Communauté du 15 février 2010 et individualisation d'autorisation de programme complémentaire triangle Tase nord-est délibérée au conseil de Communauté du 26 avril 2010) de poursuivre la politique de réserves foncières sur les différents secteurs stratégiques à moyen terme du Carré de Soie.

Une démarche de veille foncière a été mise en place sur le territoire du Carré de Soie, la Communauté urbaine pouvant se porter acquéreur, soit par opportunités lors d'éventuelles déclarations d'intention d'aliéner, soit par démarches actives sur certaines parcelles ou tènements repérés comme stratégiques dans le cadre des études urbaines.

Trois secteurs ont notamment été ciblés : le secteur Böhlen Garibaldi qui englobe les abords du boulevard urbain "est" et le site actuel des concessionnaires automobiles, le secteur EDF, rue Jara en bord du canal de Jonage et enfin le secteur Yoplait délimité par la rue Léon Blum, la rue de la Poudrette, la ligne T3 et le cimetière de Cusset.

Sur le tènement EDF/Jara, EDF a mis en vente une partie de son patrimoine immobilier constituée de maisons individuelles ; dans la mesure où la Communauté urbaine souhaite réaliser, à terme, une opération d'aménagement, il convenait d'éviter un morcellement de la propriété foncière. La Communauté urbaine a donc préempté une partie des maisons concernées sur l'opération réserves foncières en anticipation de la présente individualisation d'autorisation de programme. Ces maisons seront louées par la suite à des opérateurs de logements sociaux qui les géreront dans l'attente d'une opération d'ensemble.

Sur le secteur Yoplait, il est proposé d'engager dès maintenant les négociations en vue de l'acquisition et du relogement d'une entreprise soumise à autorisation dans le cadre de la réglementation sur les risques technologiques. La position à proximité immédiate du pôle multimodal et la durée prévisible du relogement, long compte tenu des contraintes de relocalisation, expliquent l'engagement immédiat des négociations.

Enfin, sur l'ensemble des secteurs, les difficultés économiques actuelles peuvent se traduire par la vente de certains sites sur lesquels la collectivité devra se positionner si elle veut garantir la mise en œuvre du projet.

Ce processus foncier devra faire l'objet de compléments d'autorisations de programme lors de l'avancement opérationnel des projets d'aménagement des différents secteurs.

Ce foncier sera ensuite intégré dans les différentes opérations d'aménagement créées et sera, dans ce cadre, rétrocédé à un aménageur pour permettre des opérations immobilières valorisantes du fait de la situation stratégique du Carré de Soie dans le développement de l'est de l'agglomération.

L'acquisition des parcelles identifiées, y compris les provisions pour la gestion du foncier pendant la durée du portage, a été estimée à 4 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le principe d'acquisition foncière pour le projet Carré de Soie, sur le secteur ensemble Carré de Soie dont Yoplait.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 2173 pour un montant total de 4 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant : 4 000 000 € TTC en dépenses en 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2010.**